

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 V 270** Vœu relatif à la contribution à l'effort fiscal des sociétés organisatrices de l'Euro 2016.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la tenue du championnat d'Europe des nations en 2016 en France ;

Considérant que Paris et la métropole parisienne recevra un grand nombre de matches dans cette compétition ;

Considérant que l'Union des associations européennes de football (UEFA) la Fédération Française de Football (FFF), ont créé dans le but de gérer cet évènement la société par actions simplifiées « Euro 2016 SAS » dans le but de commercialiser les droits de cet évènement ;

Considérant les récentes annonces dévoilant le fait que la société Euro 2016 SAS sera exonérée d'impôts sur les bénéfices générés par l'Euro 2016 ;

Considérant la nécessité pour l'Etat Français de préserver ses marges de manœuvre financières pour impulser de l'investissement public ;

Considérant que la société « Euro 2016 SAS » bénéficiera dans le cadre de cet évènement de la mise à disposition de stades financés entièrement ou pour partie par l'investissement public de l'Etat ou des collectivités territoriales françaises ;

Considérant l'investissement des villes hôtes en infrastructures estimé est de 1,6 milliards d'euros pour les rénovations de stades et de 400 millions d'euros dans l'accès aux transports dans le but de recevoir cet évènement ;

Considérant que cette décision d'exonérer de contribution fiscale les revenus générés par l'Euro 2016 a été prise sous la mandature présidentielle de Monsieur Nicolas Sarkozy, et que cette clause pourrait être dénoncée par le gouvernement actuel ;

Sur la proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Sergio TINTI et des élu-e-s du groupe Communiste – Front de Gauche,

Emet le vœu que :

La Maire de Paris saisisse le club des sites hôtes pour que soit menée avec l'Etat une réflexion sur les conditions fiscales des grands évènements sportifs incluant l'accueil de l'Euro 2016.